



Faculté de droit et des sciences sociales

Centre universitaire de la Charente



# Master professionnel 2<sup>ème</sup> année

## Droit de l'environnement industriel



Savin  
Martinet Associés  
avocats conseils

**ARTEMIS**

## Responsabilité pédagogique et administrative

### ♦ **Co-directrice du diplôme : Catherine ROCHE**

Maître de conférences - HDR  
Centre de Recherche sur les Territoires et l'Environnement – CERETE EA 2246  
Faculté de droit et des sciences sociales - Université de Poitiers

*Coordonnées administratives :*  
Centre universitaire de la Charente  
La Croix du Milieu – 16400 La Couronne  
Tél. 33 (0)5 45 25 18 58  
Mél : catherine.roche@univ-poitiers.fr

### ♦ **Co-directrice du diplôme : Marie-Béatrice LAHORGUE**

Maître de conférences HDR  
Centre de Recherche sur les Territoires et l'Environnement – CERETE EA 2246  
Faculté de droit et des sciences sociales - Université de Poitiers

*Coordonnées administratives :*  
Faculté de droit - CERETE  
43, place Charles de Gaulle 86022 POITIERS CEDEX  
Tél : 05.49.45.42.22  
Mél : marie-beatrice.lahorgue@univ-poitiers.fr

### ♦ **Secrétariat :**

---

#### **Nathalie MARCHESSON**

Centre universitaire de la Charente  
La Croix du Milieu – 16400 La Couronne  
Tél. 33 (0)5 45 25 18 50 - Fax. 33 (0)5 45 91 60 21  
Mél : marchesson@cuc.univ-poitiers.fr

#### **Elisabeth REBILLIER**

Centre universitaire de la Charente  
La Croix du Milieu – 16400 La Couronne  
Tél. 33 (0)5 45 25 18 57 - Fax. 33 (0)5 45 91 60 21  
Mél : elisabeth.rebillier@univ-poitiers.fr

## ➔ Objectifs pédagogiques et professionnels

L'enseignement dispensé permet l'acquisition de connaissances générales en **droit de l'environnement industriel national et communautaire** ; les connaissances acquises visent aussi bien les principes juridiques fondamentaux que les techniques juridiques qui les emploient et les régissent.

### ↪ **Compétences des diplômés « Ecojuristes » :**

L' « Ecojuriste » est un juriste spécialisé :

- en droit de l'environnement général (protection de la nature, droit applicable aux déchets, à l'énergie, l'eau, l'air, les produits chimiques....) et,
- en droit de l'environnement industriel (droit des installations classées, sites et sols pollués, droit nucléaire, produits chimiques, lutte contre la pollution atmosphérique, rejets, normalisation...).
- Il est apte à travailler en entreprise, administration, collectivité ou association. Il dispose en outre de connaissances plus techniques relatives aux normes qualité en matière de sécurité et d'environnement, par exemple.

Il peut prétendre à des emplois diversifiés dans lesquels seront mises en œuvre les compétences juridiques suivantes :

- organiser l'application du droit de l'environnement général et spécial aux contextes juridiques et réglementaires particuliers ;
- respecter et faire respecter la législation et la réglementation et les adapter aux besoins d'une entreprise/collectivité/association par l'étude et l'interprétation des textes juridiques ; pour cela il doit faire preuve d'esprit de synthèse ;
- étudier de façon permanente et analyser la législation nationale, la réglementation et la jurisprudence ;
- il a vocation à « circuler » sans encombre dans la hiérarchie des normes et à maîtriser les aspects du droit communautaire de l'environnement ;
- analyser le risque juridique au regard des enjeux économiques et financiers de l'entreprise ;
- créer des outils d'aide à la décision stratégique juridique.

# → Programme des enseignements

## ♦ SEMESTRE 1 – 160 heures - 30 crédits ECTS

### UE1 – Enseignements fondamentaux – 93 heures – 16 crédits Ects

#### ♦ Contenu :

#### - **Droit de l'environnement** (28h)

Catherine Roche, Maître de conférences HDR à la Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers

*L'objectif du cours est, à travers une étude des questions relatives à l'eau, à l'air, aux déchets, aux produits chimiques, de permettre aux étudiants d'approfondir leurs connaissances en droit de l'environnement industriel.*

#### - **Droit communautaire de l'environnement** (12h)

Danièle Quinty, Enseignant chercheur à la Faculté de droit, économie et sciences sociales de Tours

*Ce cours appréhende, sous l'angle contentieux, les grands principes du droit communautaire de l'environnement : principes de prévention ; précaution, information, pollueur payeur et responsabilité. Les étudiants sont priés de posséder les fondamentaux du contentieux communautaire, notamment les différents recours : en annulation, en manquement, en carence et le recours préjudiciel. A cet effet, ils peuvent se reporter aux différents manuels de contentieux communautaire.*

#### - **Droit des installations classées pour l'environnement** (35h)

Marie-Béatrice Lahorgue, Maître de conférences HDR à la Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers

*Le droit des ICPE est intimement lié à l'appréhension du « risque industriel », à savoir la probabilité que survienne, suite à la mise en œuvre de certaines activités industrielles, un événement qui porte atteinte à la santé des populations et à l'intégrité de l'environnement. L'établissement d'une typologie des risques est relativement difficile à établir tant sont nombreuses les activités industrielles. Que faut-il entendre par « activités à risques », « installations classées pour la protection de l'environnement » ? Autant de questions que se pose légitimement le profane en la matière, quand bien même serait-il juriste.*

#### - **Droit de l'énergie** (18h)

Philippe Gouverneur, Directeur Enertrag Ets France, Cergy Pontoise

Catherine Roche, Maître de conférences HDR à la Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers

*Le cours porte sur le droit applicable aux énergies renouvelables, notamment dans ses rapports avec le droit de l'environnement. Il est complété par un séminaire permettant d'aborder la mise en pratique des connaissances théoriques acquises.*

### UE2 – Sites et impacts – 75 heures - 14 crédits Ects

#### ♦ Contenu :

#### - **Urbanisme des ICPE** (10h)

Bernard Vera, Responsable du service de l'urbanisme, Direction départementale de l'équipement, Angoulême

*Le cours urbanisme et installations classées vise à appréhender les différents régimes juridiques qui s'appliquent à la construction des bâtiments abritant des installations classées en fonction, notamment de l'existence d'un document de planification.*

#### - **Institutions industrielles (QSE)** (10h)

Christian Demanze, Gérant d'I.S.O.L.A. - Demanze SARL, Nanterre

Stéphane Billaud, Professeur, IUT Angoulême

- **Droit nucléaire** (20h)

Marc Léger, Directeur juridique et du contentieux - Commissariat à l'énergie atomique, (CEA).

- **Fiscalité environnementale** (15h)

Philippe Luppi, Maître de conférences HDR à la Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers

*Le cours vise à montrer comment la fiscalité peut être un des moyens de protéger l'environnement et quel est son impact. Après avoir passé en revue les différents prélèvements constitutifs de la fiscalité environnementale et analysé leur nature ainsi que leur régime juridique, le cours se concentre sur le régime fiscal de la TGAP et des différentes contributions intéressant la gestion des déchets ou de l'énergie.*

- **Anglais de l'environnement** (20h)

Sébastien Bui-Quoc, Professeur certifié, Centre Universitaire de la Charente

*A travers l'étude de documents authentiques portant sur les thèmes de l'environnement, l'industrie, les ICPE et le monde de l'entreprise, le cours d'anglais permet aux étudiants de consolider leurs acquis et d'approfondir leurs compétences en compréhension écrite, orale ainsi qu'en production écrite et orale. Les étudiants, s'ils le désirent, pourront passer le TOEIC à la fin du second semestre.*

♦ **SEMESTRE 2 – 144 heures - 30 crédits ECTS**

**UE1 – Contentieux et responsabilité – 86 heures – 13 crédits Ects**

♦ **Contenu :**

- **Droit pénal de l'environnement** (20h)

Maître Arnaud CONSTANT et Maître Patricia CUBA-SICHLER

Cabinet Savin Martinet, Paris

*Dans un premier temps, les connaissances fondamentales en matière de procédure pénale seront revues avant d'aborder, dans un second temps, les éléments de droit pénal spécial intéressant la protection de l'environnement.*

- **Droit répressif administratif de l'environnement industriel** (20h)

Laurent Gimalac, Avocat aux barreaux de Grasse et de Lyon

- **Actualités de la responsabilité civile environnementale** (8h)

Christine Gojosso, Avocate, Poitiers

*L'étude de la responsabilité civile environnementale peut paraître surprenante dans une matière classifiée dans le droit public. Elle est pourtant nécessaire car l'essentiel des actions intentées contre l'exploitant d'une installation polluante est le fait des riverains et associations se fondant sur le droit privé. A cet égard, il est intéressant de constater que le plus souvent les actions se fondent sur les fondements classiques du droit privé de la responsabilité. Cependant, apparaissent de plus en plus souvent des fondements spécifiques qui ne s'appliquent généralement qu'à un type de pollution.*

- **Collectivités territoriales et environnement** (5h)

Maître François Carré, Cabinet Artemis, Poitiers

*Le séminaire portera essentiellement sur les compétences des collectivités en matière d'environnement (protection-environnement, urbanisme, déchets et sites et sols pollués).*

- **Droit des marchés publics et environnement** (10h)

Jean-Louis Mouche, Direction de l'aménagement et de l'éducation, Conseil général de la Charente

- **Santé et environnement (HSE)** (10h)

Stéphane Billaud, Professeur, IUT Angoulême

- **Contentieux administratif de la légalité** (13h)

Mathieu Touzeil-Divina, Maître de conférences à l'Université de Paris X

*Le cours a pour vocation l'acquisition de connaissances & la révision d'un outil technique et processuel de mise en œuvre du droit de l'environnement. Pour ce faire, seront successivement abordées les thématiques suivantes : contentieux de l'annulation (l'exemple du REP contre un décret de classement), du plein contentieux (l'exemple de l'ICPE), du contentieux de la répression (l'ex. de la protection environnementale) et les procédures d'urgence & d'exécution.*

## UE2 – Méthodologie – 58 heures - 8 crédits Ects

♦ Contenu

- **Normalisation (QSE)** (18h)

Stéphane Billaud, Professeur, IUT Angoulême

Richard Bernardeau, Coordonnateur QSE Leroy Sommer, Angoulême

- **Informatique** (20h)

David Marcheix, Maître de conférences à la Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers

- **Anglais de l'environnement** (20h)

Sébastien Bui-Quoc, Professeur certifié, Centre Universitaire de la Charente

6

## UE3 – Stage – 9 Crédits Ects

♦ Contenu :

L'unité 3 est constituée d'un stage que doit effectuer l'étudiant inscrit en formation initiale. Ce stage, effectué dans une entreprise ou administration, en France ou à l'étranger, est d'une durée minimale de trois mois équivalents temps plein.

L'étudiant rédige un rapport, sous la responsabilité d'un enseignant de l'Université ou d'un professionnel désigné par le directeur de la formation.. Le rapport est remis à l'enseignant responsable du stage au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre, ou à une date anticipée sur décision du directeur du Master.

Le calendrier est communiqué aux étudiants au plus tard un mois après le début de la formation. L'absence de dépôt de ce rapport dans le délai imparti entraîne l'ajournement du candidat.

L'étudiant justifiant d'une activité professionnelle peut demander à être dispensé du stage. Cette dispense est accordée par décision du directeur du Master. Il est cependant tenu de rédiger un rapport professionnel, sous la responsabilité d'un enseignant de l'Université.

Pour capitaliser l'unité 3 l'étudiant doit obtenir un total de points au moins égal à 20 sur 40.